

À compter du 22 juin 2026, l'Autorité des marchés financiers (AMF) mettra à jour sa structure tarifaire dans BDNI. Pour plus d'information, veuillez consulter les liens suivants :

[Recalibrage des droits de l'AMF](#)

[Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier \(Loi 16\)](#)